



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Révision du Schéma Départemental d'accueil
des gens du voyage**

DE20150209_10

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteur :
Joël GUITTON

Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015
Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Révision du Schéma Départemental d'accueil
des gens du voyage**

Solidarité
id : 798

Conseil municipal
9 février 2015

10

Rapporteur : Joël GUITTON

Conformément à la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, le Schéma départemental de la Charente a été adopté par le Préfet et le Président du Conseil Général le 16 septembre 2002, pour une première période d'application 2002 – 2008.

Une commission consultative des gens du voyage est associée à la mise en œuvre et au suivi du schéma qui doit être révisé tous les 6 ans.

Ce schéma prévoyait le maintien d'une aire d'accueil sur Angoulême, obligation qui a été depuis respectée. Les travaux relatifs à la révision du schéma ont conclu à la nécessité de maintenir ces structures qui sont utilisées.

Ainsi, un projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé (formalisé sous CD) a été proposé et validé par la commission consultative départementale le 1er décembre dernier.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce document.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de révision du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage en Charente, comportant le dossier formalisé sous CD.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

